

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL SEANCE N°3 DU 16 AVRIL 2026

Le seize avril deux mille vingt-six, à 18 h 30, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom dûment convoqué, le 10 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la station d'épuration, sous la présidence de Monsieur Stéphane CHAUSSON, doyen d'âge, pour la décision n° 1, puis sous la présidence de Madame Gaëlle VERJUS, Présidente, à compter de la décision n° 2.

Nombre de délégués en exercice : 13.

Nombre de délégués présents : 11.

Quorum : 7.

Présents : Gaëlle VERJUS, Jérôme AGNELLET, Grégory BAERT, Stéphane CHAUSSON, Daniel DURET, Patrice GURRET, Emma NEVEU, Dominique PERRILLAT-BOTTONET, Philippe PERRILLAT-MERCEROZ, Frédéric PERRISSIN-FABERT, Eric POLLET.

Absents excusés : Renaud BOZON-LIAUDET, Emmanuel DONAT-MAGNIN.

Jean-Marc ALEMANY, titulaire, représenté par Patrice GURRET, délégué.

Nombre de votants : 11.

Monsieur Jérôme AGNELLET est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Election du Président,
- Election des trois Vice-Présidents,
- Approbation du procès-verbal de la séance du 5 mars 2026,
- Fixation du montant des indemnités de fonction du (de la) Président (e),
- Questions diverses.

Décision n° 1 : Election du Président

Rapporteur : Monsieur Stéphane CHAUSSON

Les nouveaux délégués ayant été installés dans leurs fonctions par la Présidente sortante, Monsieur Stéphane CHAUSSON, doyen des délégués, préside la séance pour l'élection du Président.

Monsieur CHAUSSON demande qui fait acte de candidature à l'élection du Président du Syndicat. Madame Gaëlle VERJUS, déléguée de la commune de Thônes, se porte candidate. Il est procédé au vote à bulletin secret.

Le résultat du scrutin du 1^{er} tour donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 11

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Madame Gaëlle VERJUS ayant obtenu 11 voix, elle est proclamée Présidente et immédiatement installée dans ses fonctions.

Décision n° 2 : élection des trois vice-présidents

Rapporteur : Madame la Présidente

Après avoir remercié l'ensemble des délégués de leur confiance, la nouvelle Présidente engage l'élection des vice-présidents.

Elle rappelle que, conformément aux statuts, le bureau est composé du Président et de 3 vice-présidents. Chaque commune adhérente est nécessairement représentée au bureau.

Monsieur Frédéric PERRISSIN-FABERT, délégué de la commune des CLEFS, se porte candidat en tant que 1^{er} vice-président, Madame Emma NEVEU, déléguée de la commune des VILLARDS-SUR-THONES, se porte candidate en tant que 2^{ème} vice-présidente et Monsieur Philippe PERRILLAT-MERCEROZ, délégué de la commune de MANIGOD, se porte candidat en tant que 3^{ème} vice-président.

Election des trois vice-présidents à bulletin secret :

Nombre de bulletins : 11

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont été élus :

1^{er} vice-président : Monsieur Frédéric PERRISSIN-FABERT

2^{ème} vice-président : Madame Emma NEVEU

3^{ème} vice-président : Monsieur Philippe PERRILLAT-MERCEROZ

Par 11 voix.

Madame la Présidente soumet au vote le procès-verbal de la séance du 5 mars 2026 qui est adopté à l'unanimité à main levée.

Décision n° 3 : fixation du montant des indemnités de fonction du (de la) Président(e)

Rapporteur : Madame la Présidente

Madame la Présidente informe l'Assemblée du montant maximal brut de l'indemnité de fonction du Président soit 695,91 € ce qui correspond à 16,93 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale.

Elle propose de fixer le montant maximal en raison du vieillissement des installations qui génère des travaux en plus de la gestion courante.

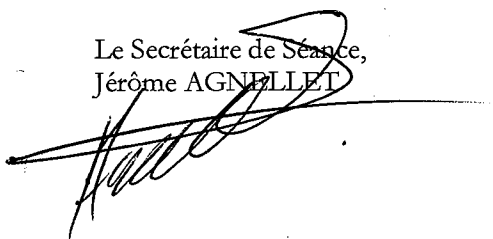
A l'unanimité à main levée

Le Comité Syndical **FIXE** le montant des indemnités de fonction de Madame la Présidente à l'indemnité brute maximale de la tranche syndicat de communes 3 500 / 9 999 habitants.

Lecture de la charte de l'élu local par la Présidente.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 19 h 03.

Le Secrétaire de Séance,
Jérôme AGNELLET



La Présidente,
Gaëlle VERJUS

